

---

## Communiqué de Presse

# CONFÉRENCE / DÉBAT L'ACCESSIBILITE AU VOTE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Vendredi 12 avril 2019**  
*Palais des Congrès de Lourdes*  
10h00 – 16h30

### Intervenants principaux :

- **Luc GATEAU**, Président de l'UNAPEI (en visio toute la conférence)
- **Sophie RATAIRE**, Coordinatrice interministérielle à l'accessibilité universelle et à l'inclusion
- **Patrick GOHET**, Adjoint aux défenseurs des droits (en visio toute la conférence)

Dans le cadre du projet transfrontalier Pyrhequal-Poctefa, l'Adapei Hautes-Pyrénées et la Fédération aragonaise d'associations du secteur du handicap et de la dépendance CADIS-Huesca, organisent la conférence-débat sur « l'accessibilité au vote pour les personnes en situation de handicap » le vendredi 12 avril 2019 au Palais des Congrès de Lourdes.

## ■ Une organisation transfrontalière

En cette veille d'élections européennes, sur le territoire transfrontalier et transpyrénéen, des associations du secteur du handicap et de la dépendance se sont mobilisées et ont décidé de travailler, main dans la main, pour valoriser des obligations positives, trouver des moyens de garantir l'accessibilité et proposer des aménagements raisonnables destinés à accompagner l'exercice du droit de vote dans le respect de la diversité.

## ■ Les objectifs de la conférence :

- Inviter les personnes en situation de handicap à s'exprimer sur ce que représente l'exercice du droit de vote pour eux et à expliquer comment ils s'y sont préparés.
- Présenter les outils qui ont servi à la sensibilisation des personnes handicapées, des candidats au suffrage et du public
- Expliquer les enjeux du droit de vote et l'importance de garantir le principe de non-discrimination.
- Réfléchir ensemble sur la gestion des paradoxes dans le passage de la tutelle à la pleine citoyenneté, tout en gardant le bénéfice de cette mesure de protection juridique.
- Comprendre l'importance des obligations positives des Etats-membres et connaître les différentes formes d'accompagnement proposées en Europe

## ■ Le mouvement « Inclusion Europe » !

**Le mouvement « Inclusion Europe » s'associe à la manifestation.**

Inclusion Europe est une association porte-parole des personnes handicapées intellectuelles et leurs familles à travers l'Europe qui défend pour l'égalité des droits et la pleine inclusion des personnes handicapées intellectuelles et leurs familles dans tous les domaines de la vie.

Inclusion Europe a mis en place des outils précieux dans le cadre de l'accessibilité au vote des personnes handicapées intellectuelles comme le MANIFESTO et le MEMENTO PRATIQUE A L'USAGE DES CANDIDATS.

Les mouvements d'autoreprésentation des usagers nationaux NOUS AUSSI (France) et PLENA INCLUSION (Espagne) sont partenaires de « INCLUSION EUROPE ».



## Le projet transfrontalier Pyrhequal-Poctefa : Rappel des objectifs

Le projet Pyrhequal (Pyrénées-handicap-équité sociale) a vu le jour en janvier 2018. Il associe, côté français, l'ADAPEI des Hautes-Pyrénées et côté espagnol, la fédération CADIS HUESCA, qui regroupe 25 associations implantées dans la province de Huesca. La démarche s'inscrit dans le cadre du programme européen de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (Poctefa).

**Son objectif ? Créer un réseau innovant transfrontalier destiné à promouvoir les personnes en situation de handicap et/ou de dépendance et leurs aidants.**

*Mention obligatoire :*

**Le projet est cofinancé à hauteur de 65 % par le *Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)* dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.**



## Le contexte politique : le retour au droit de vote des personnes en situation de handicap

**Le 25 octobre dernier, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées dévoilait une information attendue depuis 2010 par l'Unapei : l'article 5 du code électoral va être abrogé.**

Ce texte qui donne la faculté au juge des tutelles de retirer le droit de vote aux majeurs sous tutelle avait pour conséquence l'impossibilité de voter pour plusieurs centaines de milliers de Français, dont de nombreuses personnes en situation de handicap intellectuel. Cela met fin à une discrimination et redore une partie du blason de la France, en contradiction avec la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées qu'elle a ratifiée en 2010. Ce texte indique que les « *Etats parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres* ».

Les élections européennes se tiendront le 26 mai prochain. La promulgation de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice est parue au journal officiel du 25 mars 2019. Ce scrutin sera le premier pleinement ouvert à toutes les personnes handicapées. Pour exercer ce droit personnel de voter, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 16 mai 2019.

**Pour faciliter la participation des personnes handicapées intellectuelles des outils existent et un accompagnement est nécessaire.**